



SARL GAIA CLOTURE SYSTEME
CLOTURE
3 Avenue PHILIPPE LAMOUR
30660 - GALLARGUES-LE-MONTUEUX
FRANCE
Siret : 52998783600028

FACTURE

N° : FAC00000016
Date : 28/03/2023
N° client : CLT00000015

Email : e.sfara@gaia-cloture.fr
Nicolas MARTIN - Direction

HECTARE

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
CS 30020
34741 VENDARGUES CEDEX

Réf. : 22-06-015F

SAINT JEAN DE FOS

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
CLOTURE EN PANNEAU RIGIDE HT=0,83 m	305,00	ml	35,80 €	0,00%	10 919,00 €	20,00%

Fourniture et pose d'une clôture de type STANTORS 4V5H
en acier galvanisé plastifié avec une couche polyester,
composé de panneaux et poteaux.

Panneau maille rectangulaire 200 x 50 mm
Fils horizontaux Ø 5 mm, Fils verticaux Ø 4,15 mm,
Plis de renfort 100 x 50 mm
Picots défensifs 30 mm,
Nombre de plis : 2
Coloris RAL 7016 GRIS

Poteaux de type H acier galvanisé plastifié
Section 69 x 48 mm encoche tous les 100 mm indémontable

Coloris RAL 7016 GRIS
Scellement par carottage sur agglos creux



SARL GAIA CLOTURE SYSTEME
CLOTURE
3 Avenue PHILIPPE LAMOUR
30660 - GALLARGUES-LE-MONTUEUX
FRANCE
Siret : 52998783600028

FACTURE

N° : FAC00000016
Date : 28/03/2023
N° client : CLT00000015

Email : e.sfara@gaia-cloture.fr
Nicolas MARTIN - Direction

HECTARE
75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
CS 30020
34741 VENDARGUES CEDEX

Bon pour accord Jérôme
28 MARS 2023

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	10 919,00 €	20,00%	2 183,80 €

Total HT	10 919,00 €
TVA	2 183,80 €
Total TTC	13 102,80 €

Règlement

Virement

Echéance(s)

13 102,80 € au 30/04/2023

Coordonnées bancaires

Nom BTP BANQUE
IBAN FR76 3025 8100 0008 0235 6203 303
BIC BATIFRP1XXX

Le montant total s'élève à treize mille cent deux euros et quatre-vingt centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).